

**FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE
- PERMIS B « VOITURE » -**

| | Fait/à faire |
|--|--------------|
| 1. Passer à notre secrétariat et commencer à préparer l'examen théorique avant toute autre démarche. | |
| 2. Inscription aux cours de premiers secours aux blessés (samaritains) (une attestation de plus de 6 ans n'est pas valable !). <i>Inscription à notre secrétariat !</i> | |
| 3. Demande de permis d'élève, à remplir complètement et exactement avec les signatures requises. <i>Formulaire que vous obtenez à notre secrétariat !</i> | |
| 4. Contrôle de la vue chez l'opticien, prendre la demande, 2 photos et un document officiel (passeport ou carte d'identité) avec : <ul style="list-style-type: none"> • Faire le contrôle de la vue • Faire remplir à l'opticien la rubrique le concernant sur la demande de permis d'élève • Faire viser par l'opticien une des photos passeport | |
| 5. Remettre personnellement le dossier au SCAN (Service Cantonal des Automobiles), avec les 2 photos et l'attestation du cours de premiers secours aux blessés. <ul style="list-style-type: none"> • Le dépôt de la demande est possible au plus tôt 2 mois avant les 18 ans • Le SCAN, après examen de la demande vous retournera une carte d'inscription à l'examen théorique | |
| 6. Inscription à l'examen théorique, (l'inscription est possible au plus tôt un mois avant les 18 ans). <i>Passez au SCAN !</i> | |
| 7. Obtention du permis d'élève, le permis d'élève sera établi automatiquement après la réussite de l'examen théorique | |
| 8. Cours de théorie de la circulation (sensibilisation aux problèmes du trafic routier) : pour se présenter à l'examen pratique, le candidat doit avoir suivi les cours de théorie de la circulation (8 heures). Pour suivre ces cours, le candidat doit être en possession d'un permis d'élève. <i>Inscription à notre secrétariat !</i> | |
| 9. Pour la préparation à l'examen pratique. <i>Passez à notre secrétariat !</i> | |
| 10. Obtention du permis de conduire : il sera établi automatiquement par le SCAN après la réussite de l'examen pratique. | |



Notre conseil : afin de gagner du temps, commencer à préparer l'examen théorique et s'inscrire au cours de samaritain avant toute autre démarche!!!